

Modifications proposées : en rouge

Plan Local d'Urbanisme de RICHEMONT



Règlement graphique (plan d'ensemble)

Echelle : 1/5000e

Document établi en décembre 2019 pour arrêt du PLU

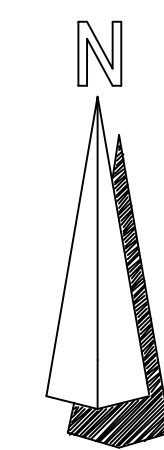
APPROBATION DE L'ELABORATION DU P.L.U.
PAR D.C.M. DU : 10 septembre 2009

APPROBATION DE LA 1ère REVISION DU P.L.U.
PAR D.C.M. DU : 24 mars 2016

Prescription de la 1ère révision allégée du
P.L.U. par D.C.M. du : 18 juin 2019

Atelier A4 architecture et urbanisme durables
Nolite VIX-CHARPENTIER - Architecte D.P.L.G.
4 rue du CHATEAU d'Orléans - 51000 METZ
Tél : 03 87 76 02 32 - Fax : 03 87 74 82 31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr - Site web : www.atelier-a4.fr

3.1



"Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés"

LEGENDE

- Limite du ban communal
- - - Limite de zone du P.L.U.
- - - Limite de secteur du P.L.U.
- Emplacement réservé
- Eléments de paysage à protéger et à mettre en valeur :
boisements et haies à préserver ou à planter
- Zone humide prioritaire pour la gestion de l'eau, à protéger et à
mettre en valeur
- Jardin cultivé en milieu urbain, à préserver
- Marge de recul des constructions
- Zones de danger des canalisations de transport de matières
dangereuses
- Périmètre global du Plan de Prévention des Risques
Technologiques. Se référer à la pièce n°4.10 du dossier de P.L.U.
- Périmètre global du Plan de Prévention des Risques Naturels -
Inondations. Se référer à la pièce n°4.9 du dossier de P.L.U.